



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue publiquement le 6 septembre 2022, à 20 h 00, à la salle du conseil municipal, située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Monsieur le maire suppléant, Douglas Beard préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Éric Provencher	conseiller	siège 1
Monsieur Douglas Beard	maire suppléant	
Monsieur Simon Lauzière	conseiller	siège 3
Monsieur Mario Lemire	conseiller	siège 5
Monsieur Jean-François De Plaen	conseiller	siège 6

Monsieur Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE À 20H00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

193-09-2022

L'ordre du jour, préparé par le directeur général et greffier-trésorier, est soumis aux membres du conseil municipal pour adoption.

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher, appuyée par le conseiller M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3.1 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

194-09-2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey tenue le 8 août 2022 a été remise à chaque membre du conseil dans les délais prévus au code municipal, celui-ci est soumis pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Mario Lemire appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le greffier-trésorier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux et que celui-ci soit approuvé tel que soumis.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

195-09-2022

5.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS NON-RÉSIDENT POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS.

ATTENDU QUE le remboursement des frais de non-résident pour les activités de loisirs n'était pas encadré par une nouvelle politique;

ATTENDU QUE le directeur général a présenté un projet de politique de remboursement des frais de non-résidents pour les activités de loisirs et que celui-ci répond aux attentes du conseil et offre un meilleur encadrement pour le remboursement de ces frais à nos citoyens;

Proposé par le conseiller M. Jean-François De Plaen et appuyé par le conseiller M. Simon Lauzière de **reporter** la décision

196-09-2022

5.2 DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LE PROCHAIN MOIS

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée par le conseiller M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer le conseiller M. Simon Lauzière à titre de maire suppléant pour les 4 prochains mois, à compter de la fin de la présente séance.

197-09-2022

5.3 DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPLAITÉ DE KINGSEY-FALLS

Communication est donnée de M. Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier relatif à une demande d'appui au règlement no 2022-07 de la municipalité de Kingsey Falls à l'effet de prohiber la circulation des camions et des véhicules-outils dans certains chemins tel qu'indiqué dans son règlement.

Sur proposition du conseiller M. Simon Lauzière et appuyée par le conseiller M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseiller d'appuyer la demande d'appui de la municipalité de Kingsey Falls à l'effet d'interdire la circulation de camions et de véhicules-outils dans les chemins prévu dans son règlement no 2022-07.

198-09-2022

5.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE PROJET PARC-ÉCOLE

Demande d'aide financière formulée par l'école Saint-Félix en lien avec le projet parc-école, un projet collaboratif avec la municipalité et l'école.

Attendu que la municipalité est favorable à un projet collaboratif;

Attendu que le projet sera bénéfique pour l'ensemble de la population et que la municipalité soutient l'idée du projet;

Attendu que la contribution de la municipalité lancera le coup d'envoi pour la campagne de financement;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par M. Simon Lauzière et appuyé par M. Mario Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de financement et de verser un montant de 50 000 \$ au centre de service scolaire des Chênes pour le projet parc-école de Saint-Félix dans un fond prévu à cet effet et d'autoriser M. Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier à intervenir entre la municipalité et l'école Saint-Félix pour un protocole d'entente.

199-09-2022

5.5 ADHÉSION AU PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS ET À UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la «FQM») a mis sur pied un programme d'assurance collective régi par l'un de ses règlements (le « Programme »);

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (ci-après : le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et de services financiers*, c. D-9.2;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années;

IL EST

PROPOSÉ PAR : M. Mario Lemire

APPUYÉ PAR : M. Éric Provencher

ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^{er} septembre 2022;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par la FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au Contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey autorise FQM Assurances Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

200-09-2022

5.6 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 617 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT EN VUE DE FINANCER LES TRAVAUX DE VOIRIE (TECQ) ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 617-3

À la suite d'une communication de M. Alexandre Côté, directeur général et greffier - trésorier, M. Mario Lemire donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 617 décrétant une dépense et un emprunt en vue de financer des travaux de voirie et dépôt du projet de règlement numéro 617-3.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal.

201-09-2022

5.7 AVIS DE MOTION À ÊTRE DONNÉ D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 617-1 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT EN VUE DE FINANCER LES TRAVAUX DE VOIRIE (TECQ) ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 617-2



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

À la suite d'une communication de M. Alexandre Côté, directeur général et greffier - trésorier, M. Jean-François De Plaen donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 617-1 décrétant une dépense et un emprunt en vue de financer les travaux du rang Cassin et dépôt du projet de règlement numéro 617-2.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal.

202-09-2022

5.8 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 617-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 617 RELATIF À UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT EN VUE DE FINANCER DES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA TECQ

Considérant qu'il y a lieu d'annuler le règlement 617 relatif aux projets de travaux de voiries se résumant comme suit ;

No projet 64-49005-01 2019 = rues Provencher, Lafond, 3e rang,
8e rang, route Talbot et chemin du Plateau 314 222 \$;

No projet 64-49005-02 2020 = rues Provencher, Lafond, 3e rang,
8e rang, route Talbot et chemin du Plateau 295 737 \$;

No projet 64-49005-03 2021 = rues Provencher, Lafond, 3e rang,
8e rang, route Talbot et chemin du Plateau 249 000 \$;

Puisque lesdits projets ont été financés à même les fonds de la municipalité.

Considérant que ce **projet** de règlement décrète complètement l'annulation du pouvoir d'emprunt de 858 959 \$;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné en même temps que le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par M. Simon Lauzière, appuyé par M. Éric Provencher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le projet de règlement 617-3 modifiant le règlement 617.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal.

203-09-2022

5.9 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 617-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 617-1 RELATIF À UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT EN VUE DE FINANCER LES TRAVAUX DU CHEMIN CASSIN.

Considérant qu'il y a lieu d'annuler le règlement 617-1 relatif au projet de travaux de voirie du chemin Cassin puisque ledit projet a été financé à même les fonds de la municipalité;

Considérant que ce **projet** de règlement décrète complètement l'annulation du pouvoir d'emprunt de 120 000 \$;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné en même temps que le dépôt du projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 septembre 2022.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

En conséquence, il est proposé par M. Mario Lemire, appuyé par M. Éric Provencher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le projet de règlement 617-2 modifiant le règlement 617-1.

Copie de ce projet de règlement étant disponible au bureau municipal.

204-09-2022

5.10 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS DE AOÛT 2022

DÉPENSES	217 594,16 \$
----------	---------------

ATTENDU que les élus ont étudié attentivement les détails des dépenses et transmettent les questions au directeur général et greffier-trésorier avant le vendredi précédant la séance et que ce dernier a répondu à leur satisfaction;

En conséquence,

Il est proposé par M. Simon Lauzière, appuyé par M. Éric Provencher,

Il est résolu,

QUE le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2022, soumis par le directeur général et greffier-trésorier, soit accepté tel que présenté et qu'il soit autorisé à payer lesdites dépenses.

6 SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

12 interventions des pompiers.

7. TRAVAUX PUBLICS ET DE VOIRIE

205-09-2022

7.1 SOUMISSION REÇUE POUR LE DÉNEIGEMENT POUR LES ÉDIFICES MUNICIPAUX.

Communication est donnée du directeur général et greffier-trésorier relativement à une offre de service reçue pour 2 ans pour le déneigement pour des bâtiments municipaux, l'église, le carrefour, la caserne et l'hôtel de ville se résumant comme suit;

	(2023)	(2024)
Mark Mason (non conforme)	14 500 \$ av. taxes	15 225 \$ av. taxes
Travaux M.M	26 450 \$ av. taxes	26 950 \$ av. taxes
J. Noël Francoeur	28 000 \$ av. taxes	29 000 \$ av. taxes

La plus basse soumission étant non conforme, le directeur général et greffier-trésorier recommande que le contrat soit accordé à Travaux M.M au prix soumis.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

Sur proposition du conseiller M. Éric Provencher et appuyée par M. Mario Lemire, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proportion reçue de l'entreprise Travaux M.M pour les périodes 2022-2023 et 2023-2024 au prix soumis de 26 400 \$ la première année et 26 950 \$ la deuxième année avant taxes. De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

206-09-2022

7.2 SOUMISSION RECUE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DU PROGRAMME PPA-CE

Communication est donnée par M. Alexandre Côté, directeur général et greffier-trésorier, qu'une seule soumission a été reçue au mois d'avril 2022 en lien avec la subvention du député dans le cadre du programme PPA-CE relativement à des travaux sur le rang 7 et du rang Kingsey Townline se résumant comme suit :

J. Noël Francoeur (JNF) 32 758 \$ avant taxes

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**approuver** la communication du directeur général, et d'accorder le contrat à l'entreprise J. Noël Francoeur pour les travaux du rang 7 et de Kingsey Townline au prix soumis de 32 758 \$, taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

207-09-2022

7.3 SOUMISSION RECUE CONCERNANT CERTAINS TRAVAUX DANS DIVERS CHEMINS DE LA MUNICIPALITÉ

Communication est donnée par le directeur général relatif à une estimation reçue de gré à gré, relatif à des travaux de fossés et de rechargements de plusieurs rangs (routes 1 et 2) de la municipalité se résumant comme suit;

J. Noël Francoeur Inc. Montant estimé 10 650 \$ avant taxes

Sur proposition de M. Simon Lauzière et appuyée par M. Jean-François De Plaen, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**approuver** le rapport du directeur général, de retenir les services de l'entreprise J. Noël Francoeur Inc. concernant les travaux dans certains rangs de la municipalité au montant estimé de 10 650 \$ taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

8. HYGIÈNE DU MILIEU

208-09-2022

8.1 OFFRE DE SERVICE POUR LE COLLECTE DE FEUILLES

Communication est donnée du directeur général relatif à une offre de service de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François concernant le ramassage de feuilles cet automne se résumant comme suit;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

-Montant pour chaque cueillette	2 400 \$ non-taxables
-coût du traitement	environ 65 \$ /T

Sur proposition de M. Jean-François De Plaen et appuyée par M. Simon Lauzière, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François et d'accorder une seule collecte au prix soumis de 2 400 \$.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Alexandre Côté, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet et de vérifier si les rangs peuvent être exclu dans la soumission.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

209-09-2022

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT

10 demandes de permis et certificats, une valeur approx. de 267 200 \$

10. LOISIRS ET CULTURE

11. SUJETS DIVERS

11.1 La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le lundi 3 octobre 2022, dès 20 h, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

210-09-2022

11.2 SOUMISSION RECUE CONCERNANT LE RECHARGEMENT DE LA RUE BELLEFEUILLE

Communication est donnée par le directeur général relatif à une estimation reçue de gré à gré, relatif à du rechargement sur la rue Bellefeuille se résumant comme suit ;

J. Noël Francoeur Inc.	15 000 \$ avant taxes
------------------------	-----------------------

Sur proposition de M. Mario Lemire et appuyée par M. Éric Provencher, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**approuver** le rapport du directeur général, de retenir les services de l'entreprise J. Noël Francoeur Inc. concernant le rechargement de la rue Bellefeuille au montant de 15 000 \$ taxes non incluses.

De plus, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yves Letellier, pour et au nom de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, à intervenir à cet effet.

12. RAPPORT DES ÉLUS

M. Provencher revient sur les activités jeunesse



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

No de résolution
ou annotation

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient ensuite la période des questions au cours de laquelle 3 personnes formulent diverses questions et reçoivent réponse de la part du maire suppléant et des membres du conseil.

211-09-2022

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;
En conséquence,
il est proposé par le conseiller M . Simon Lauzière
et résolu,

QUE la séance soit levée à 21h01

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Monsieur Douglas Beard
Maire suppléant

Alexandre Côté
Directeur général et
greffier-trésorier